

Le Jeûne et l'Abstinence

Le jeûne est une pratique très ancienne chez les chrétiens (et déjà sous le régime de l'Ancienne Loi). On peut le définir comme étant " **une privation volontaire dans la nourriture, soit sur la quantité soit sur la qualité** " (Père Sineux : on peut lire à ce sujet son initiation à la théologie de saint Thomas, page 430 et suivantes). C'est un acte de la vertu de tempérance (l'une des quatre vertus cardinales), dont saint Thomas nous donne 3 motifs pour le pratiquer :

- il nous aide à réprimer la concupiscence de la chair
- il nous aide à libérer notre esprit des oeuvres terrestres pour nous livrer à la contemplation des vérités éternelles
- il est un moyen de satisfaire pour nos péchés

C'est surtout dans cette dernière intention que l'Eglise nous demande le jeûne du carême. Le jeûne est alors ici commandé par la vertu de *pénitence*, vertu nécessaire selon l'opinion commune des théologiens et la pratique de l'Eglise, dans notre condition présente de pécheurs, pour obtenir la rémission de nos fautes, et donc, le salut. Le jeûne se situe alors dans l'ordre des moyens, *en vue d'une plus grande sainteté*, et ne saurait constituer une fin en soi : le Christ a souvent remis à leur place les pharisiens qui faisaient du jeûne un signe ostentatoire d'une sainteté qui se voudrait trop légale ! " ***Lorsque vous jeûnez, ne prenez pas un air sombre, comme font les hypocrites qui exténuent leurs visages pour faire voir aux hommes qu'ils jeûnent. En vérité je vous le dis, ils ont reçu leur récompense. Pour toi, quand tu jeûnes, parfume ta tête et lave ton visage, afin qu'il ne paraisse pas aux regards des hommes que tu jeûnes, mais à ton Père qui est présent dans le secret ; et ton Père céleste qui voit dans le secret te le rendra*** " (Mt VI ; 16) Le jeûne regarde d'abord notre vie spirituelle et notre intimité avec le bon Dieu. Il nous permet ainsi de nous purifier, nous laissant plus libre d'aller vers Celui qui est source de toute sainteté. On comprend dès lors qu'il doive s'accompagner d'une certaine *modestie et humilité* :

Si le jeûne devait être pour nous une occasion d'autosatisfaction et d'orgueil (et la tentation est souvent là !), il manquerait finalement son objectif et serait donc vain !

Actuellement, l'Eglise ne nous ordonne de jeûner 2 fois l'an, ce qui, reconnaissons le, est fort peu ! **Le mercredi des cendres et le vendredi saint.** (Cf CIC, can 1251) Le droit précise que " *sont liés par la loi du jeûne tous les fidèles majeurs (à partir de 18 ans) jusqu'à la soixantième année commencée.*"

Quant à **l'abstinence**, elle prohibe la consommation de viande. Les conférences épiscopales peuvent toutefois en changer la matière. Actuellement, l'abstinence est demandée par l'Eglise, **chaque vendredi de l'année** (sauf si une fête vient à tomber un vendredi). La loi de l'abstinence concerne les fidèles à partir de l'âge de 14 ans. En France, il est possible de commuer l'abstinence du vendredi (sauf en carême où elle demeure obligatoire) par une autre pénitence laissée à la discrétion de chacun.

Rappelons toutefois la norme qui doit présider à l'esprit du jeûne et de l'abstinence :

can 1249 : "*Tous les fidèles sont tenus par la loi divine de faire pénitence chacun à sa façon ; mais pour que tous soient unis en quelque observance commune de la pénitence, sont prescrits des jours de pénitence durant lesquels les fidèles s'adonneront d'une manière spéciale à la prière et pratiqueront des oeuvres de piété et de charité, se renonceront à eux même en remplissant plus fidèlement leurs obligations propres, et surtout en observant le jeûne et l'abstinence selon les canons suivants (que l'on vient de rappeler).*"

Concrètement, les jours de jeûne, il est permis de faire un repas dans la journée, en ayant soin de garder une certaine sobriété. Un petit déjeuner frugal et une collation (soupe...) sont autorisés en outre.

Abbé Laurent DEMETS, Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre

Nous tenons à remercier Monsieur l'abbé DEMETS, qui a bien voulu répondre de façon précise à cette question posée par un de nos lecteurs.